

VET'EAU PECHE

Association vétérinaire nationale pour la protection des milieux aquatiques
et la promotion d'une pêche sportive respectueuse des ressources naturelles



Orléans le 10 Janvier 2011

à **Mme Nathalie Kosciusko Morizet**

Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable

Objet: Effacement du Barrage de Poutès sur l'Allier

Madame la Ministre,

Le barrage de Poutès sur l'Allier, exploité par EDF, dont la concession a pris fin en Décembre 2007 est le principal obstacle à la migration vers les frayères du grand saumon de loire, espèce inscrite sur la liste rouge mondiale des espèces menacées.

Au début du Xxème siècle, 100 000 saumons atlantiques adultes remontaient la loire chaque année pour regagner leurs frayères en amont après une migration de 6000 Km. Depuis son édification en 1941, en empêchant l'accès à la plupart des meilleures frayères, le barrage de Poutès est responsable d'une grave atteinte aux populations de saumons. Entre 1940 et 1950, les captures de ce grand migrateur sur l'Allier se sont réduites brutalement de 80%. En 1997, seuls 389 saumons ont été comptés dans la passe à poissons de Vichy (Allier moyen).

Les installations actuelles visant à faciliter le passage des saumons sont inefficaces:

- 90 % des adultes reproducteurs restent bloqués à l'aval de l'ouvrage, sans pouvoir atteindre les frayères
- Les Smolts (jeunes saumons en partance pour le milieu marin) sont fragiles et les pertes liées à la retenue (prédation, allongement du trajet) et au passage du barrage (chute, passage dans les turbines) sont majeures
- Rien n'est prévu pour le retour des reproducteurs survivants vers la mer

Depuis la fin de la concession de l'ouvrage, sous l'impulsion de SOS Loire Vivante et de collectifs associatifs, une réflexion est menée sur sa pérennité. En février 1999, EDF a proposé une solution alternative permettant de démanteler le barrage de Poutès en conservant 80 à 90 % de la production annuelle locale (et donc des revenus des collectivités locales). En Octobre 2009, le rapport Phillipart commandé par le ministère de l'environnement conclut au nécessaire effacement du barrage.

L'état français a la responsabilité de la conservation de la dernière population de saumon grand migrateur de l'europe de l'ouest, en grand danger d'extinction. L'effacement de la retenue du barrage de Poutès s'inscrit comme une priorité dans cet objectif, faisant suite aux destructions des barrages de Saint Etienne du Vignan sur l'Allier et de Maisons Rouges sur la Vienne et à la mise en place de la salmoniculture de Chanteuges.

Il faut noter en sus de l'objectif de protection et de conservation qu'une reconstitution des populations de saumons atlantiques permettant une réouverture encadrée de la pêche sportive de ce poisson serait source de développement économique pour les bassins versants. D'après une étude menée par l'INRA de Rennes en 1993, chaque saumon pêché en Bretagne équivaut à 1200 à 1500 euros de dépenses locales (logement, déplacement, restauration, matériel...)

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, nous vous demandons d'oeuvrer en faveur de l'effacement du barrage de Poutès et des mesures alternatives proposées par l'entreprise EDF qui semblent un consensus de qualité.

Comptant sur votre attention je vous prie d'accepter, madame la ministre, mes plus respectueuses salutations.

Dr LAIZEAU Yann
Président Vet'Eau Pêche
24 Rue Piedgrouille
45100 ORLEANS